



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 15 avril 2024

**Présents** : Jean-Claude ARTEIL, Marie BARBAUX-DREUX, Sylvie CARAMELLE, Grégory COIGNOUX, Mélanie EVRA, Patrick LE REZIO, Dominique LEBLOND, Adeline NEAU, Annick OHLERT, Arnaud POETTE, Carole RIBEIRO, Benoît ROGER

**Absents excusés** : Olivier PAWLICKI (pouvoir à Marie BARBAUX-DREUX), Sophie MENUS

**Secrétaire** : Sylvie CARAMELLE

### 2024-022 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Madame Le Maire donne lecture à l'Assemblée du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 11 mars 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de cette réunion.

### 2024-023 - La prime de pouvoir d'achat exceptionnelle :

Madame le Maire rappelle que par délibération en date du 12 février 2024, le conseil municipal a émis un avis favorable pour mettre en place la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle ainsi que les modalités d'attribution.

Madame le Maire informe les membres du conseil que le comité social territorial sollicité a rendu un avis favorable le 27 mars 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :  
d'attribuer la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents concernés en juin 2024.

### 2024-024 – Vote des taux d'imposition des taxes locales :

Madame le Maire présente et détaille le document 1259.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité approuve ne pas augmenter les impôts pour 2024 et de conserver les taux comme suit :

- Taxe foncière bâtie : **43,40 %**
- Taxe foncière non bâtie : **29,71 %**
- Taxe d'habitation : **10,54 %**

Pour 2024 les recettes fiscales, après application du coefficient correcteur, sont de **204 035,00 €** :

- Contributions directes (cpte 73111) : **185 986,00 €**
- Compensation Etat au titre de FB (cpte 74833) : **2 207,00 €**
- Le FNGIR (cpte 73221) : **15 842,00 €**

**2024-025 – 5a) Budget principal : approbation du compte de gestion 2023**

Les écritures comptables du compte de gestion du trésorier n'appellant aucune observation (conformes au compte administratif), le Conseil Municipal décide d'approuver le compte de gestion 2023.

**2024-026– 5b/ Budget principal : approbation du compte administratif 2023**

Monsieur ARTEIL Jean-Claude, doyen des conseillers municipaux présents en séance, préside l'approbation du compte administratif 2023 présenté par Mme le Maire.

(Il est précisé que Mme le Maire a quitté la séance lors du vote).

Les résultats budgétaires sont les suivants :

<b>RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2023</b>			
<b>COMPTE ADMINISTRATIF</b>			
	Section d'investissement	Section de fonctionnement	TOTAL des sections
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires (BP)	324 965,39	863 976,18	1 188 941,57
Titres de recettes émis	268 946,22	660 563,16	929 509,38
<b>DÉPENSES</b>			
Autorisations budgétaires (BP)	324 925,39	863 976,18	1 188 901,57
Dépenses réalisées	140 443,11	612 313,08	752 756,14
<b>RÉSULTATS DE L'EXERCICE</b>	<b>128 503,11 €</b>	<b>48 250,13 €</b>	<b>176 753,24</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
APPROUVE le compte administratif du budget principal de la commune pour l'exercice 2023.

**2024-027 – Budget principal : affectation des résultats 2023 - délibération**

<b>RÉSULTATS DE CLOTURE APRES REPRISE DES RESULTATS ANTERIEURS</b>			
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent (2022)	Résultat de l'exercice 2023	Résultat de clôture
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>- 21 555,39 €</b>	128 503,11 €	<b>106 947,72</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>	270 244,18	48 250,13	<b>318 494,31</b>
<b>TOTAL</b>	248 688,79	176 753,24	425 442,03

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Décide d'affecter au budget pour 2024, les résultats de fonctionnement et d'investissement de l'exercice 2023 de la façon suivante :

<b>AFFECTATION DES RESULTATS 2023</b>		
<b>FONCTIONNEMENT</b>	Compte 002 en recettes - Excédent de fonctionnement reporté	<b>318 494,31 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	Compte 001 en dépenses - Excédent reporté	<b>106 947,72 €</b>

### 2024-028 – Budget principal : adoption du budget primitif 2024

Madame le Maire invite le conseil municipal à adopter le budget primitif 2024 du budget principal. Le contenu détaillé de ce budget figure dans le document qui a été remis aux conseillers municipaux et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur.

<b>BUDGET PRIMITIF 2024</b>			
	Section d'investissement	Section de fonctionnement	TOTAL des sections
<b>RECETTES</b>	689 632,60	946 883,31 €	1 636 515,91 €
<b>DÉPENSES</b>	689 632,60	946 883,31 €	1 636 515,91 €
<b>TOTAL BUDGET 2024</b>			<b>1 636 515,91 €</b>

Le conseil municipal,  
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2312-2 et suivants,  
Après avoir entendu en séance le rapport de Madame le Maire,  
Après en avoir délibéré,  
ADOpte à l'unanimité le budget primitif 2024 du budget principal, par chapitre en section d'investissement et en section de fonctionnement.

### 2024-029 – Don James SMALES

Madame le Maire fait savoir à l'Assemblée que Monsieur James SMALES, citoyen américain, a envoyé par virement bancaire un don à la commune d'un montant de 12000\$ (9 125,14 €). Il demande que cet argent soit utilisé en faveur de l'école.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :  
- Accepte le don de Monsieur James SMALES d'un montant de 9 125,14 €.

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	12+1	13	0	0	0

## Questions diverses

Parc solaire : une réunion publique NEOEN s'est déroulée le mercredi 10 avril. Les intervenants ont répondu aux diverses interrogations des participants.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20h30

**Fait à COUVRON-ET-AUMENCOURT, les jours, mois et an susdits**

Le Maire,

Carole RIBEIRO

